

## NOTRE CONCOURS

Prix offerts à nos sociétaires

### Qui remportera la palme ?

Le bureau de direction de notre société, à sa séance du douze courant, a décidé d'ouvrir un grand concours de recrutement entre les membres et les succursales de la société.

Les résolutions suivantes adoptées à cette fin, sont assez explicites par elles-mêmes pour que nous n'ayons pas besoin de les commenter.

### Bureau central de la Société des Artisans Canadiens-Français

Afin de promouvoir les intérêts généraux de la Société, de la faire connaître par un plus grand nombre et encore plus avantageusement, le bureau central a résolu à sa séance régulière du douze septembre 1899, de donner un grand concours pour encourager ceux qui travaillent au recrutement de nouveaux membres et particulièrement de membres jeunes.

« A cette fin et conformément à l'autorisation accordée par la convention tenue en mai dernier, le bureau central de direction de la Société des Artisans Canadiens-Français a résolu que, du premier octobre 1899 au 31 janvier 1900 inclusivement, un grand concours serait ouvert à tous, sous le nom de « Premier Grand Concours Général de la Société des Artisans Canadiens Français » avec les récompenses et prix suivants :

#### Prix individuels

« 1<sup>o</sup> Chaque sociétaire qui, pendant le concours, fera admettre un nouveau membre, aura droit à un insigne commémoratif, et, pour chaque membre subséquent, à une somme d'une piastre.

« 2<sup>o</sup> Tout nouveau membre admis pendant le concours, qui fera admettre un nouveau candidat, aura droit à une somme d'une piastre pour tel premier membre admis, en outre de l'insigne commémoratif.

« 3<sup>o</sup> Un prix d'honneur valant cinq piastres (\$5.00) à tout sociétaire qui aura fait admettre dix candidats ou plus.

#### Prix de succursales

« A toute succursale qui fera admettre cinquante membres ou plus un drapeau spécial connu sous le nom de « Drapeau d'honneur du concours de 1899 » portant les armes et la devise de la Société, ainsi que le nom de la succursale qui l'aura gagné.

« Dix prix aux dix succursales qui, n'ayant pas déjà gagné de drapeau d'honneur augmenteront de plus leur effectif en raison du nombre de leurs membres à l'ouverture du concours, pourvu toutefois que le nombre de membres admis ne soit pas moindre de vingt. Savoir :

Au 1 <sup>er</sup> \$30.00	Au 6 <sup>me</sup> \$18.00
Au 2 <sup>me</sup> \$28.00	Au 7 <sup>me</sup> \$16.00
Au 3 <sup>me</sup> \$25.00	Au 8 <sup>me</sup> \$15.00
Au 4 <sup>me</sup> \$22.00	Au 9 <sup>me</sup> \$14.00
Au 5 <sup>me</sup> \$20.00	Au 10 <sup>me</sup> \$12.00

Trois prix spéciaux offerts pour la plus basse moyenne d'âge des premiers vingt-cinq membres admis dans une succursale pendant le concours, savoir :

1 <sup>er</sup> Prix \$25.00	2 <sup>me</sup> Prix \$20.00	3 <sup>me</sup> Prix \$15.00
------------------------------	------------------------------	------------------------------

« Toutes les succursales sans exception, sont admises à concourir pour ces trois prix spéciaux.

#### Livre d'honneur

« De plus le bureau central de la Société a décidé de faire préparer un registre devant faire partie des archives sous le nom de « Livre d'Honneur de la Société des Artisans Canadiens-Français. »

« Dans ce livre seront inscrits : 1<sup>o</sup> le nom de chaque membre qui aura mérité le prix d'honneur pendant ce concours ; 2<sup>o</sup> le nom de chaque succursale qui auront gagné un drapeau d'honneur ; 3<sup>o</sup> le nom des succursales qui auront gagné le premier prix (A) pour l'augmentation de l'effectif et (B) pour la plus basse moyenne d'âge.

« La succursale de la ville de Montréal ou de la banlieue qui augmentera le plus son effectif en proportion du nombre de ses membres aura le droit d'exiger que la fête patronale se célèbre dans sa localité. Les membres transférés ou réintégrés ne compteront pas. Les succursales recevant des prix en argent pourront en disposer à leur gré.

Le bureau central nommera un comité appelé « Comité permanent du concours de 1899 », qui aura le pouvoir de régler toutes les questions se rattachant au dit concours. »

#### Comité du concours

Le bureau central a constitué en « Comité permanent du concours de 1899 » MM. L. S. Gendron, J. V. Desaulniers et A. Théorêt.

On pourra obtenir tous les renseignements supplémentaires et explications en s'adressant à eux ou au secrétaire général.

## INAUGURATIONS

### Succursale de Berthier No 57

Jouidi, le 31 août dernier, a eu lieu à Berthierville, l'inauguration solennelle de la succursale Berthier No 57. Les membres de Saint-Berthelemy et de Saint-Cuthbert dépendent de la nouvelle succursale qui s'ouvre avec un affectif de plus de quatre-vingt membres.

Un public nombreux et choisi s'était réuni dans la salle de l'hôtel-de-ville pour assister à l'installation des premiers officiers. Remarqués entr'autres : M. Allard, ex M. P. P. et maire de Berthierville, M. Chênevert, M. P. P., M. F. E. Rouleau, de Saint-Barthélemy et M. le Dr Désorcy, de Saint-Cuthbert.

Le bureau central était représenté par MM. N. Théorêt, J. V. Desaulniers, H. Roy et N. Lachance.

D'éloquents discours furent prononcés par les principaux invités et par les délégués du conseil central. Tous furent unanimes à prédire le succès et l'accroissement rapide de la nouvelle succursale qui se propose de rivaliser d'ardeur avec ses devancières.

### Succursale Saint-Joseph No 58

Dimanche, le 3 septembre, c'était le tour des Artisans de la paroisse Saint-Joseph, qui inaugureront leur succursale en grande pompe, par une brillante fête à la salle Ligget où les avait conviés leur président, M. J. H. Foisy.

Le bureau central était représenté par MM. J. Thibault, président général ; Alf. Lambert, 1<sup>er</sup> vice-président général ; J.-V. Desaulniers, consour ; H. Roy, trésorier ; et N. Lachance, inspecteur.